**COMMUNE DE DOHEM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 13 novembre 2024.

**Etaient présents :** David DAMBRUNE, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU, Etienne DILLY, Joseph CARLIER, Eugéna RITAINE, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL

**Absents excusés :** Luc AZELART procuration donnée à David DAMBRUNE, Doriane DELHEZ.

**Secrétaire de séance** : Michelle LEFEBVRE

**Assistait également** : Angélique BROUSSART

Délibération n°48/2024 : Participation au centre de loisirs de Ouve-Wirquin - été 2024

La commune de DOHEM participe au centre aéré de Ouve-Wirquin en réglant une somme par semaine et par enfant de Dohem fréquentant le dit centre aéré.

Pour l'année 2024, le foyer rural a fixé le tarif à 2€ par jour et par enfant, soit un total pour la commune de 110€ (55 jours de présence).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régler cette participation.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 21/11/2024
et publication le 21/11/2024

Dohem, le 21/11/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
25 NOV. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380